



Délai entre dépôt de plainte et convocation à la gendarmerie

Par **jennity**, le **02/10/2015** à **14:37**

Bonjour, je me permet de venir ici poser ma question car je trouve aucune personne capable de me répondre dans mon entourage...
voilà je viens d'avoir un coup de téléphone de la gendarmerie m'annonçant qu'une plainte au pénal était déposer contre moi. cette plainte date de mars 2012.. ma question est : est ce que c'est légal d'être convoqué plus de 3 ans après ??? je viens juste de l'apprendre. donc la gendarmerie va me convoqué lundi...
Je vous remercie à l'avance
jennity